

Introduction

Les communautés scolaires ne peuvent fonctionner que si toutes les personnes concernées suivent certains principes et des buts communs, qu'elles respectent les règles et les décisions prises pour que la vie et le travail soient sûrs, agréables et efficaces.

Nous offrons :

1. Des leçons modernes et attractives données par des enseignants qualifiés, engagés et à l'écoute.
2. Différentes formes d'encadrement comme les études dirigées, les appuis, des conseils pour mieux apprendre, un soutien individuel et une oreille attentive à tout souci.
3. Une intervention rapide en cas de problème.
4. Un programme d'activités culturelles et sportives varié et intéressant.

Nous attendons :

1. A l'extérieur

- 1.1. Sur la voie publique, avant et après l'école, ainsi que lors de tout déplacement dans le cadre scolaire, les élèves se doivent d'être prudents et respectueux des consignes, lois et règlements.
- 1.2. Les élèves ne sont pas autorisés à fumer, à consommer ou à posséder de l'alcool ou de la drogue. Les contrevenants risquent l'exclusion de l'école.
- 1.3. Les hurlements, bousculades, bagarres, actes et jeux dangereux sont exclus.
- 1.4. Pendant les heures d'école, la pause de midi, les récréations, il est formellement interdit de sortir du périmètre de l'établissement sans autorisation spéciale de la direction et des parents.
- 1.5. Il est interdit de traîner dans les allées de l'immeuble ou d'en empêcher l'accès.

2. A l'école

- 2.1. Chacun est prié de faire un effort important dans le domaine des relations avec les autres. Il ne doit y avoir ni grossièretés, ni violence, ni désobéissance, ni irrespect, ni agressivité.
- 2.2. Pas de fumée (même dans les alentours de l'école).
- 2.3. Les trottinettes se rangent dans le coin devant la porte d'entrée de l'école, les trottinettes électriques et les vélos dans la cour. Un cadenas est à prévoir.
- 2.4. Les élèves portent une tenue correcte (pas de ventre à l'air, pas de boxer qui dépasse, pas de jeans troués, pas de vêtements de sport, pas de casquette, pas de bandeau, pas de grands décolletés, pas de cheveux teints d'une couleur non naturelle, etc.).
- 2.5. Les téléphones éteints seront mis dans une boîte chaque matin et rendus à 16h30. Les montres connectées sont interdites.
- 2.6. Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent.
- 2.7. Tout dégât volontaire (taches, graffitis, chewing-gums,...) entraîne des sanctions et des frais de remise en état.
- 2.8. Personne ne mâche de chewing-gum (pendant les récréations non plus).
- 2.9. Les déchets sont triés, le papier et les piles récupérés. Les élèves utilisent à cet effet les poubelles de tri du réfectoire.

Règlement 2022-2023



- 2.10. Chaque élève reçoit un carnet de devoirs qui permet une communication claire et rapide entre parents et école. L'élève doit le garder en parfait état tout au long de l'année et l'avoir en permanence dans son cartable.
- 2.11. Chaque élève reçoit une fourre dans laquelle ranger ses épreuves/tests par matière. Il doit la garder également en permanence dans son cartable.
- 2.12. Les boissons énergisantes, les boissons sucrées et les sodas sont interdits.

3. Horaires / Arrivées tardives

- 3.1. Les élèves qui arrivent avant 8h00 à l'école vont dans la cour (personne en classe).
- 3.2. Les élèves sont à l'école à 8h00, se mettent par deux aux endroits assignés et attendent que les enseignants viennent les chercher.
- 3.3. A 8h05 les élèves entrent calmement dans l'école, posent leur veste à l'extérieur de la classe, mettent leurs pantoufles (obligatoires), entrent en classe et sortent leurs affaires pour la leçon à venir.
- 3.4. A 8h10 les cours commencent.
- 3.5. Si un.e élève est en retard (dès 8h10), il/elle s'annonce au secrétariat en arrivant ainsi que la raison du retard.
- 3.6. Un.e élève arrivé.e en retard peut être gardé.e après 16h30.
- 3.7. Les retards et les absences sont notés dans le logiciel.

4. En classe

- 4.1. Les élèves ont toujours tout leur matériel.
- 4.2. Les élèves n'ont le droit ni de manger ni de boire.
- 4.3. Les élèves se tiennent droit sur leur chaise, ne se balancent pas.
- 4.4. Les élèves n'écrivent pas au stylo feutre, font leurs corrections en vert ou au crayon gris.
- 4.5. Tous les livres et cahiers doivent être couverts, titrés, étiquetés, tout au long de l'année.
- 4.6. Si un.e élève veut prendre la parole, il.elle lève la main et attend que l'enseignant.e la lui donne.
- 4.6. Tout comportement inadéquat (impolitesse, bavardage, oubli, etc.) est noté et aboutira à des sanctions et à la moyenne de comportement de fin de trimestre (voir sous « mesures disciplinaires »).
- 4.8. Tout comportement inadéquat répétitif ou extrême sera annoncé à la Direction et aux parents.
- 4.9. Une tricherie lors d'un test vaut la note de 1 et un appel aux parents.
- 4.10. Un.e élève qui n'a pas rendu un travail dans les délais obtient un deuxième délai. Son travail aura cependant la note maximale de 5.5. L'élève qui n'a toujours pas rendu son travail pour le deuxième délai, restera à l'école le mercredi à 11h45 pour le faire et la note maximale sera 5.0.
- 4.10. A la fin du cours, les élèves rangent leurs affaires, laissent leur pupitre en ordre et ramassent les papiers par terre.

5. Récréations

- 5.1. Les élèves sortent de la classe et remettent leurs chaussures.
- 5.2. Ils restent dans la cour centrale de l'école, visibles pour les enseignants qui surveillent.

Règlement 2022-2023

- 5.3. Ils ne marchent pas sur l'herbe lorsqu'elle est mouillée.

6. Toilettes

- 6.1. Les élèves ne vont pas aux toilettes pendant les cours.
- 6.2. Pendant les pauses, les élèves demandent à un adulte la permission d'aller aux toilettes.

7. Pause de midi / Repas

- 7.1. Les élèves mangent en deux services à 11h30 et à 12h05, en alternance.
- 7.2. Le groupe qui mange le fait calmement et proprement, se sert de manière à finir son assiette, laisse sa place en ordre.
- 7.3. Par groupe de deux, les élèves sont responsables pendant deux jours par semestre de débarrasser les tables, d'essuyer la vaisselle, etc. Si un.e élève est absent.e, il.elle aidera une autre fois.
- 7.4. Le groupe qui ne mange pas participe à une activité avec Madame Mogeny ou Monsieur Château (sport, jeux de société, etc.).

8. Absences

- 8.1. Les parents préviennent l'école par mail (info@bersot.ch) ou téléphone. S'ils ne l'ont pas fait, c'est l'école qui les appelle.
- 8.2. Un.e élève absent.e doit s'informer sur ce qui a été fait lors de son absence. Il.elle doit revenir en ayant fait ses devoirs (à consulter sur internet).
- 8.3. Chaque élève a un.e correspondant.e qui lui expliquera ce qui a été fait.
- 8.4. Si une absence dure longtemps, l'enseignant.e transmettra à l'élève les documents travaillés en classe. Le rattrapage se fera aux études dirigées. Dans la mesure du possible, les élèves absents longtemps suivront les cours par Zoom.
- 8.5. Les absences sont indiquées dans les bulletins de notes.

9. Travaux / fin de semaine

- 9.1. C'est le vendredi que l'école transmet les documents aux parents (quand il y en a), à signer pour le lundi. Les notes obtenues aux tests et les annotations de discipline et d'application sont indiquées sur internet (programme Cyrus).
- 9.2. Un conseil de classe a lieu tous les 15 jours. Le délégué de classe et son adjoint préparent ces séances.
- 9.3. Un conseil d'école a lieu 3-4 fois par an. Il est composé des deux délégués de chaque classe, de Madame Brunel et de Monsieur Achour.

10. Etudes dirigées

- 10.1. Un règlement spécifique concernant les études dirigées est affiché dans chaque classe.
- 10.2. Chaque semaine, un.e élève est responsable de passer l'aspirateur après les études ainsi que le mercredi à 11h30.

Règlement 2022-2023



Mesures disciplinaires

Les déviances au règlement amènent une sanction, selon la progression suivante :

Etape 1

Les enseignants notent dans le logiciel tous les problèmes d'application (oublis, devoirs non faits/DNF, devoirs incomplets/DI,...) et de discipline (impolitesse, dérange, renvoi, etc.). Les parents reçoivent un code pour accéder à leur compte dans le logiciel Cyrus et peuvent en tout temps consulter les annotations (et les notes) de leur enfant.

Pour l'application et la discipline, il y a aussi des points bonus qui permettent de rattraper les points négatifs, si l'élève n'a aucune remarque pendant 1 semaine. Ces points permettent d'établir les moyennes de discipline et d'application des bulletins de notes trimestriels.

Liste des points en annexe.

Etape 2

Quand le total atteint 7 points négatifs en discipline ou en application, l'élève devra rester à l'école le mercredi suivant, de 11h45 à 12h45. Après deux mercredis, l'élève devra venir à une « grande retenue » (le mercredi de 11h45 à 13h45) qui coûtera CHF 40.-.

Quand le total de 7 est atteint **en l'espace de deux semaines ou moins**, l'élève est convoqué.e avec ses parents à un rendez-vous avec le pédagogue responsable qui mettra sur pied avec eux un plan d'action et un suivi qui coûtera au minimum CHF 180.-.

Lorsque les dysfonctionnements s'accumulent ou que l'élève a posé un problème grave (grande impolitesse, vol, violence avérée, dégradation du matériel, fumée,...), la Direction décidera de la sanction nécessaire (travail d'intérêt général, cours par zoom, jour/s de renvoi, etc.).

Etape 3

Lorsque toutes les mesures nécessaires ont été prises et qu'il n'y a pas d'amélioration, l'élève est renvoyé.e de l'école Bersot.

Nom de l'élève :

Signature de l'élève

Signature des parents